

Présidentielle (France) - Droits et devoirs : la rupture Macron

jeudi 14 avril 2022, par [GODIN Romaric](#), [SALVI Ellen](#) (Date de rédaction antérieure : 25 mars 2022).

Pour le président-candidat, « les devoirs valent avant les droits ». Cette logique, qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'État social et l'État de droit, irrigue l'ensemble de son projet de réélection. En distinguant les bons et les mauvais citoyens.

Sommaire

- [Une vision digne de l'Ancien](#)
- [La conception conservatrice du](#)
- [Les allocataires du RSA \(...\)](#)
- [Individualisation croissante](#)

Emmanuel Macron a rarement parlé de « droits » sans y accoler le mot « devoirs ». En 2017 déjà, il présentait les contours de sa future réforme de l'assurance-chômage, en expliquant vouloir « *un système exigeant de droits et de devoirs* ». Deux ans plus tard, au démarrage du « *grand débat national* », pensé comme une campagne de mi-mandat pour endiguer la crise des « gilets jaunes », il déplorait l'usage de l'expression « *cahier de doléances* », lui préférant celle de « *cahiers de droits et de devoirs* ».

À l'époque, le chef de l'État prenait encore soin, au moins dans son expression, de maintenir un semblant d'équilibre. Mais celui-ci a volé en éclats au printemps 2021, en marge d'un déplacement à Nevers (Nièvre). Interpellé par un homme sans papiers, le président de la République avait déclaré : « *Vous avez des devoirs, avant d'avoir des droits. On n'arrive pas en disant : "On doit être considéré, on a des droits."* » Avant d'ajouter, sans l'ombre d'une ambiguïté : « *Les choses ne sont pas données.* »

[Jeudi 17 mars](#), le président-candidat a de nouveau invoqué la question des devoirs en abordant le volet régalien de son projet. Rappelant son engagement à accueillir des familles ukrainiennes fuyant la guerre, il a immédiatement prévenu vouloir « *changer les modes d'accès aux titres de séjour* » et notamment les titres de séjour longs, qui seront désormais accordés « *dans des conditions beaucoup plus restrictives* ». Parce que non, définitivement, « *les choses ne sont pas données* ».

Cette rhétorique du donnant-donnant irrigue aujourd'hui l'ensemble du programme d'Emmanuel Macron. Elle s'impose ainsi dans le volet économique de celui-ci. La mesure la plus représentative en la matière étant sans doute la mise sous condition de travail ou de formation [du revenu de solidarité active](#) (RSA). Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a d'ailleurs explicitement indiqué que cette proposition s'inscrivait dans cette « *logique de droits et devoirs* » proposée par le candidat.

Une logique, ou plus exactement une prééminence, que le chef de l'État a lentement installée,

l'étendant des sans-papiers à tous les citoyens et citoyennes. « *Être citoyen, ce n'est pas demander toujours des droits supplémentaires, c'est veiller d'abord à tenir ses devoirs à l'égard de la nation* », avait-il lancé en août 2021. « *Être un citoyen libre et toujours être un citoyen responsable pour soi et pour autrui ; les devoirs valent avant les droits* », insistait-il [en décembre](#), à destination des personnes non vaccinées.

Une vision digne de l'Ancien Régime

Emmanuel Macron a balayé, en l'espace de quelques mois, l'héritage émancipateur de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Pour les rédacteurs de cette dernière, rappelait l'avocat Henri Leclerc [dans ce texte](#), « *les droits qu'ils énoncent sont affaire de principe, ils découlent de la nature de l'homme, et c'est pourquoi ils sont imprescriptibles ; les devoirs eux sont les conséquences du contrat social qui détermine les bornes de la liberté, par la loi, expression de la volonté générale* ».

« *Ce sont les sociétés totalitaires qui reposent d'abord sur l'obéissance à des impératifs non négociables qui, en fait, ne sont pas des devoirs auxquels chacun devrait subordonner librement ses actes*, écrivait-il en guise de conclusion. *Les sociétés démocratiques reposent sur l'existence de droits égaux de citoyens libres qui constituent le peuple d'où émane la souveraineté. Chacun y a des devoirs qui, sans qu'il soit nécessaire de les préciser autrement, répondent à ses droits universels.* »

Début 2022, face aux critiques – Jean-Luc Mélenchon avait notamment [tweeté](#) : « *Les devoirs avant les droits, c'est la monarchie féodale et ses sujets. Le respect des droits créant le devoir, c'est la République et la citoyenneté* » –, Gabriel Attal avait assuré un nouveau service après-vente. Dans [Le Parisien](#), le porte-parole du gouvernement avait expliqué vouloir « *poursuivre la redéfinition de notre contrat social, avec des devoirs qui passent avant les droits, du respect de l'autorité aux prestations sociales* ».

La conception conservatrice du « bon sens »

Cette « *redéfinition de notre contrat social* » se traduit par plusieurs mesures du projet présidentiel : le RSA donc, mais aussi l'augmentation des salaires du corps enseignant contre de nouvelles tâches – « *C'est difficile de dire : on va mieux payer tout le monde, y compris celles et ceux qui ne sont pas prêts à davantage s'engager ou à faire plus d'efforts* », a justifié Emmanuel Macron –, ou même [la réforme des retraites](#) qui soumet ce droit devenu fondamental à des exigences économiques et financières.

Cette vision s'appuie sur une conception conservatrice du « bon sens », qui conditionne l'accès aux droits liés aux prestations sociales à certains comportements méritants. Elle va à l'encontre total des principes qui fondent l'État social. Ce dernier, tel qu'il a été conçu en France par le Conseil national de la Résistance, repose en effet sur l'idée que le capitalisme fait porter sur les travailleurs et travailleuses un certain nombre de risques contre lesquels il faut se prémunir.

Ce ne sont pas alors d'hypothétiques « devoirs » qui fondent les droits, c'est le statut même du salarié, qui est en première ligne de la production de valeur et qui en essuie les modalités par les conditions de travail, le chômage, la pénibilité, la faiblesse de la rémunération. Des conditions à l'accès aux droits furent toutefois posées d'emblée, l'État social relevant d'un compromis avec les forces économiques qui ne pouvaient accepter que le risque du chômage, et sa force disciplinaire centrale, ne disparaisse totalement.

Mais ces conditions ne peuvent prendre la forme de devoirs économiques, qui relèvent, eux, d'une logique différente. Cette logique prévoit des contreparties concrètes aux aides sociales ou à la rémunération décente de certains fonctionnaires. Et ce, alors même que chacun, y compris Emmanuel Macron, convient de la dévalorisation du métier d'enseignant. Elle conduit à modifier profondément la conception de l'aide sociale et du traitement des fonctionnaires. À trois niveaux.

Le premier est celui de la définition même des « devoirs ». Devoirs envers qui ou envers quoi ? Répondre à cette question, c'est révéler les fondements philosophiques conservateurs du macronisme. Un bénéficiaire du RSA aurait des devoirs envers un État et une société qui lui demandent de vivre avec un peu plus de 500 euros par mois ? Il aurait en quelque sorte des « contreparties » à payer à sa propre survie.

Si ces contreparties prenaient la forme d'un travail pour le secteur privé, celui-ci deviendrait la source du paiement de l'allocation. C'est alors tout le centre de gravité de l'État social qui évoluerait, passant du travail au capital. En créant la richesse et en payant l'allocation, les entreprises seraient en droit de demander, en contrepartie, du travail aux allocataires au RSA, lesquels deviendraient forcément des « chômeurs volontaires » puisque le travail serait disponible.

Les allocataires du RSA devront choisir leur camp

Ce chômage volontaire serait une forme de comportement antisocial qui ferait perdre à la société sa seule véritable richesse : celle de produire du profit. On perçoit, dès lors, le retournement. La notion de « devoirs » place l'allocataire du RSA dans le rôle de coupable, là où le RMI, certes imaginé par Michel Rocard dans une logique d'insertion assez ambiguë, avait été pensé pour compléter l'assurance-chômage, qui laissait de côté de plus en plus de personnes touchées par le chômage de longue durée.

Ce retournement a une fonction simple : discipliner le monde du travail par trois mouvements. Le premier, c'est celui qui veut lui faire croire qu'il doit tout au capital et qu'il doit donc accepter ses règles. Le second conduit à une forme de criminalisation de la pauvreté qui renforce la peur de cette dernière au sein du salariat - un usage central au XIX^e siècle. Le dernier divise le monde du travail entre les « bons » citoyens qui seraient insérés et les « mauvais » qui seraient parasites.

C'est le retour, déjà visible [avec les « gilets jaunes »](#), à l'idée que déployait Adolphe Thiers dans son discours du 24 mai 1850, en distinguant la « vile multitude » et le « vrai peuple », « le pauvre qui travaille » et le « vagabond ». Bientôt, les allocataires du RSA devront choisir leur camp. Ce qui mène à la deuxième rupture de cette logique de « devoirs ». Le devoir suprême, selon le projet d'Emmanuel Macron, est de travailler. Autrement dit de produire de la valeur pour le capital.

Individualisation croissante

C'est le non-dit de ces discours où se retrouvent la « valeur travail », les « devoirs générateurs de droits » et le « mérite ». Désormais, ce qui produit des droits, c'est une capacité concrète à produire cette valeur. Il y a, dans cette démarche, une logique marchande, là où l'État social traditionnel voyait dans la protection sociale une fenêtre de démarchandisation - c'est parce qu'on devenait improductif qu'on devait être protégé. À présent, chacun, y compris les plus fragiles, doit faire preuve de sa capacité constante de production pour justifier son droit à survivre.

Cette marchandisation va de pair avec une individualisation croissante. Dans le modèle traditionnel,

la pensée est systémique : le capitalisme produit des risques sociaux globaux dont il faut protéger tous les travailleurs et travailleuses. Dans le modèle des contreparties, chacun est mis face à l'injonction de devoir justifier individuellement ses droits par une mise à l'épreuve du marché qui est le juge de paix final. On comprend dès lors pourquoi [Christophe Castaner](#) prétend que l'allocation sans contrepartie est « *la réponse des lâches* ».

Car ce choix laisserait les individus sans obligations devant le marché. Or, pour les partisans d'Emmanuel Macron, comme pour Friedrich Hayek, la seule façon de reconnaître un mérite, c'est de se confronter au marché qui donne à chacun ce à quoi il a droit. La vraie justice est donc celle qui permet d'être compétitif. C'est la vision qu'a d'ailleurs défendue le président-candidat le 22 mars, [sur France Bleu](#), en expliquant que la « *vraie inégalité* » résidait dans « *les inégalités de départ* ». L'inégalité de résultat, elle, n'est pas remise en cause.

Le dernier point d'inflexion concerne l'État. Dans la logique initiale de la Sécurité sociale, la protection contre les risques induits par le capitalisme excluait l'État. De 1946 à 1967, seuls les salariés géraient la Sécu. Pour une raison simple : toutes et tous étaient les victimes du système économique et les bénéficiaires de l'assurance contre ces risques. Le patronat cotisait en tant qu'origine des risques, mais ne pouvait décider des protections contre ceux qu'il causait. Ce système a été progressivement détruit, notamment en s'étatisant.

Le phénomène fut loin d'être anecdotique puisqu'il a modifié le modèle initial et changé la nature profonde de l'État : désormais, le monde du travail est redevable à celui-ci et au patronat de ses allocations. Ces deux entités – qui en réalité n'en forment qu'une – exigent des contreparties aux allocataires pour compenser le prix de leur prise en charge. L'État étant lui-même soumis à des choix de rentabilité, l'allocataire doit devenir davantage rentable. Dans cet état d'esprit, cette « rentabilité » est synonyme « d'intérêt général ».

Les propositions sur le RSA et le corps enseignant entrent dans la même logique. Emmanuel Macron agit en capitaliste pur. Derrière sa rhétorique des droits et des devoirs se profilent les vieilles lunes néolibérales : marchandisation avancée de la société, discipline du monde du travail et, enfin, idée selon laquelle l'État serait une entreprise comme les autres. Le rideau de fumée de la morale, tiré par un candidat qui ose parler de « *dignité* », cache mal le conservatisme social de son système de pensée.

Romarc Godin et Ellen Salvi

P.-S.

• Mediapart. 25 mars 2022 à 17h23 :
<https://www.mediapart.fr/journal/france/250322/droits-et-devoirs-la-rupture-macron>

Les articles de Romarc Godin sur Mediapart :
<https://www.mediapart.fr/biographie/romarc-godin-0>

Les articles d'Ellen Salvi sur Mediapart :
<https://www.mediapart.fr/biographie/ellen-salvi-0>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

• Site d'information indépendant

- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>